

## STAPS et le Portail Réadaptation

Je souhaite m'orienter vers des études de **masseur-kinésithérapeute** à l'IFMK de Vichy

### **N1 STAPS Passerelle Kiné Vichy**

60 places à l'entrée  
42 ECTS Majeure STAPS  
18 ECTS Mineure Réadaptation  
  
15 places pour intégrer l'IFMK

### **N1 Sciences pour la Santé - Portail Réadaptation**

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales - Clermont-Ferrand

60 places à l'entrée pour la **mineure STAPS**  
42 ECTS Majeure Réadaptation  
18 ECTS Mineure STAPS

Pour l'ensemble des étudiants en Portail Réadaptation (soit **150 au total**) :  
- **50 places** pour intégrer l'IFMK

Si je ne suis pas pris(e) à l'IFMK  
MAIS que je **valide mon N1 STAPS Passerelle Kiné**

Si je ne suis pas pris(e) à l'IFMK  
MAIS que je **valide mon N1 Sciences pour la Santé - Portail Réadaptation**

Je peux poursuivre mes études en **L2 STAPS** dans une des 4 mentions proposées\*  
ou en **LASR2** (Licence Accès Santé-Portail Réadaptation) sur la mention **APAS à Vichy**

J'ai une **seconde chance pour entrer à l'IFMK en fin de LASR2**  
(25 places pour le portail Réadaptation, toutes mineures confondues)

Si je ne suis pas pris(e) à l'IFMK  
MAIS que je **valide ma L2 STAPS ou ma LASR2**

Je peux poursuivre mes études en **L3 STAPS**  
ou -si je n'ai pas pu candidater 2 fois au dispositif me permettant l'accès aux études de masso-kinésithérapie- je peux  
poursuivre mes études en **LASR3**.

J'ai une **dernière chance pour entrer à l'IFMK en fin de LASR3**

\* Mentions STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif, Management du sport

\*\* La candidature se fera obligatoirement dans la formation paramédicale sur laquelle portait la première candidature